Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

24e Fête régionale de gymnastique

4 ET 5 JUILLET 1909

Chez les peuples primitifs et de toute antiquité, l'art de la natation était très en honneur. Les Egyptiens, puis les Grecs et les Romains se montraient d'une habileté surprenante en ce sport utile entre tous. Dans la Rome des Césars, pour dépeindre un homme peu éduqué, on recourait à une expression typique : « Il ne sait lire ni nager ! »

La civilisation moderne a peu à peu oblitéré de telles traditions, hélas. Cependant, la motion dans l'eau devrait nous être à peu près aussi aisée qu'un déplacement sur le sol. L'effort nécessaire à acquérir la connaissance sommaire de la natation est bien léger. De très faibles mouvements, indispensables seulement au moment de l'expiration d'ailleurs, sont nécessités pour se maintenir à la surface.

Aussi, combien indispensables les adolescents qui négligent de s'adonner à ce sport passionnant, constituant d'ailleurs un travail musculaire vivifiant et qui donne une élasticité considérable à tous les membres.

Les animaux sont fort supérieurs à l'homme à cet égard : un chien jeté à l'eau reparaît aussitôt en conservant l'attitude de la marche ; le centre de gravité de l'animal se trouvant à la partie inférieure du corps, la tête, la poitrine et le dos émergent tout naturellement ; le moindre mouvement facilite sa progression au sein de la masse liquide.

L'homme, au contraire, ne peut rejeter en arrière la tête, dont le poids tend à l'empêcher de surnager que par un effort considérable. Souvent aussi la connaissance du danger suffit à paralyser ses mouvements.

Nos sociétés de gymnastique ont rendu au pays des services innombrables. Le labeur patient de nos éducateurs a retrempé les énergies, virilement assoupli les muscles de la fleur de la jeunesse Française. Et pourtant leur plus beau titre de gloire est peut-être l'immense service qu'a rendu l'enseignement intensif de la natation, art admirable qui a permis à tant de dévouements de se manifester.

C'est pourquoi une manifestation gymnique aussi complète que notre Fête Régionale concède-t-elle une part importante aux concours de nage.

Le grand public suit d'ailleurs, avec un puissant intérêt, les péripéties diverses des luttes de nos modernes Tritons. Voici, au demeurant, dans quelles conditions auront lieu les diverses épreuves de natation :

Concours de sections (par relais). — Les gymnastes désireux de figurer dans cette catégorie sont tenus de connaître les préliminaires d'ensemble et de participer effectivement à la fête.

Les sections seront composées de quatre nageurs par société. Chaque association ne pourra mettre en ligne qu'une seule section. Les concurrents pourront pratiquer le système de nage qu'ils préfèrent.

Le parcours total à effectuer est de 200 mètres. Le départ a lieu en plongée. La section qui aura dans le minimum de temps couvert la distance prescrite sera classée la première.

Concours individuel. — Chaque société pourra, en cette catégorie, présenter trois compétiteurs ; ceux-ci devront avoir participé à l'épreuve précédente. Un parcours chronométré de 75 mètres, comportant deux virages, est imposé. Système de nage au choix du concurrent.

Ajoutons que la compétence toute particulière des dirigeants du tournoi de natation, nos excellents camarades Paul Vandendriessche et Jules Wardavoir, tous laissent pressentir des épreuves menées de main de maître.

LES VIANDES FORAINES

Nous faisons en ce qui concerne l'entrée des viandes foraines et l'inspection de ces viandes un dernier emprunt au règlement sur l'inspection des denrées alimentaires :

Art. 115. — Les viandes soumises à l'inspection, selon l'article 113, et présentées à l'entrée en ville dans les conditions prescrites par cet article, sont frappées du timbre de l'Octroi qui ne peut être effacé avant la vérification, puis plombées ; elles sont ensuite dirigées intactes et dans un délai de trois quarts d'heure vers le bureau de vérification des Halles centrales ou celui de l'Abattoir par les voies les plus directes et sans pouvoir en être détournées. Le service de l'Octroi les escorte s'il le juge utile.

Art. 116. — L'entrée en ville des viandes foraines ne peut se faire qu'aux heures ci-dessous indiquées :

1. Du 1er avril au 30 septembre, de cinq heures du matin à midi et de deux heures à sept heures du soir.

2. Du 1er octobre au 31 mars, de six heures et demie du matin à midi et de deux à quatre heures du soir.

Les viandes foraines ne peuvent être introduites en ville le dimanche. Les jours fériés, leur introduction ne peut être admise que jusqu'à huit heures du matin par l'Octroi, et les bureaux de vérification doivent être fermés à neuf heures du matin.

Art. 117. — Les viandes foraines ne peuvent être livrées à la consommation qu'après avoir été visitées et estampillées par le service de l'inspection.

A cet effet, dès leur arrivée aux Halles, les viandes foraines seront déchargées et transportées dans la salle d'inspection où elles seront suspendues ou placées sur les tables, le tout par les soins des introducteurs.

Aucune viande, aucune issue, ni aucun abat ne pourra être visité ou estampillé dans les voitures, paniers, etc., qui auraient servi à les transporter.

Les visites du vétérinaire-inspecteur, qui est seul qualifié pour détenir les estampilles que le préposé-vérificateur qui l'accompagne dans ses opérations ne peut utiliser et appliquer que sur ses ordres, ont lieu deux fois par jour, savoir à 6 heures du matin et à 6 heures du soir pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre, et à 9 heures du matin et à 4 heures du soir pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.

Le préposé vérificateur qui, entre temps, a examiné les viandes, issues et abats déposés appelle tout spécialement son attention sur les faits anormaux ou sur les lésions pathologiques ou supposées telles, qu'il a observées.

Les viandes, abats et issues qui sont introduits aux Halles après la visite du vétérinaire-inspecteur, y sont consignés jusqu'à la visite suivante de cet agent pour être soumis à sa vérification.

En aucun cas, et sous peine de révocation, aucun autre agent que le vétérinaire-inspecteur, ne peut autoriser l'enlèvement d'une partie quelconque de viandes, abats ou issues.

Les viandes, issues ou abats reconnus impropres à la consommation sont, dans tous les cas, saisis et détruits ainsi qu'il est dit à l'article 16 ci-dessus.

Art. 118. — Les viandes foraines, comme d'ailleurs celles de l'Abattoir, ne peuvent être transportées en ville que complètement enveloppées dans des linges propres. Les voitures affectées à leur transport doivent être fermées ou recouvertes de toile cirée.

EXPLOIT DE CHIEN POLICIER

Nous recevons la lettre suivante :

M. le Rédacteur,

Je passais vendredi, à 8 heures et demie du soir, place Ste-Elisabeth. Auprès du poste se trouvaient deux agents avec leurs chiens policiers. L'un des chiens était en laisse, l'autre libre.

Comme je passais près du poste, le chien se lança sur moi et me sauta à la poitrine.

Tout saisi de peur je demandai à l'agent de rappeler et de tenir son chien. Il se mit à rire et déclara que si je n'étais pas content il me le lâcherait encore dessus.

Je ripostai en déclarant que j'écrirais à M. Roussel, pour lui demander si c'est lui qui donne à ses agents l'ordre de lancer les chiens policiers sur de paisibles ouvriers. Alors, gouailleur, il répliqua.

« Si vous avez besoin de papier pour écrire au pape, je peux vous en donner.

Veuillez agréer, etc.

Nous osons espérer qu'une enquête sera ouverte et qu'on tiendra à connaître le nom de l'agent qui se livre à de telles fantaisies.

Quand ce ne serait que pour le nommer brigadier !...

AGRESSION NOCTURNE

Une enquête est ouverte sur plainte de Clovis Delmotte, au sujet d'une agression nocturne, commise, hier matin, vers 4 heures 1/2, angle des rues Notre-Dame des Victoires et Choiseul.

Clovis Delmotte, qui habite le fort Mulliez, cour Guillaume Lefebvre, 4, c'est-à-dire tout auprès de l'endroit où l'agression se produisit, a eu son portemonnaie enlevé. Ce portemonnaie contenait une somme de 30 francs, le produit de la semaine.

LE COUTEAU DU POCHARD

L'agent Lefebvre a arrêté, hier, rue du Collège, Victor Lepers, âgé de 21 ans, liseur, demeurant 54, rue de la Lys, qui, étant en état d'ivresse, menaçait de frapper les passants avec son couteau qu'il brandissait en poussant des cris sauvages.

L'agent ayant voulu le conduire au poste du 4e arrondissement, l'ivrogne se rebella, ajoutant ainsi un délit à ceux qui lui étaient reprochés.

Il sera expédié à Lille aujourd'hui.

OUTRAGES AUX AGENTS

Les agents ont mis en état d'arrestation, quai de Gand, Prosper Charbonnel, âgé de 32 ans, débardeur, demeurant rue Jemmapes, cour Vromon, sous l'inculpation d'ivresse, d'outrages et de rébellion.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

L'EXCURSION DE LA PENTECOTE DU NORD-TOURISTE

Rambouillet, la Vallée de Chevreuse et Versailles

Pour les 30 et 31 mai prochains (fêtes de la Pentecôte), le Nord-Touriste organise une superbe excursion pour cyclistes et touristes sur Rambouillet et la vallée de Chevreuse et Versailles.

Ces noms évoquent trop de jolis sites, trop de richesses naturelles et architecturales pour qu'il soit utile de souligner l'intérêt que va offrir ce superbe voyage dont le coût ne dépassera pas une quarantaine de francs par excursionniste, grâce aux réductions diverses obtenues par notre Association régionale de tourisme.

Le programme complet de cette excursion figure dans le dernier bulletin mensuel illustré servi gratuitement à tous les sociétaires du Nord-Touriste. Rappelons cependant que les inscriptions seront closes irrévocablement aujourd'hui lundi.

Les personnes qui ne sont pas sociétaires du Nord-Touriste peuvent également consulter ce Bulletin, dans le hall du siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, ouvert tous les jours au public.

Un grand nombre d'accidents de bicyclettes ont été enregistrés ces derniers jours et le Nord-Touriste croit devoir rappeler, étant donnée cette recrudescence de sinistres, à tous les cyclistes, à tous ceux qui se servent plus ou moins fréquemment de la bicyclette pour leur plaisir ou pour leurs affaires, que tous ses sociétaires sont assurés contre les accidents dont ils sont victimes ou causés par eux.

Pour une cotisation annuelle de 5 francs, tout membre du Nord-Touriste profite donc d'une assurance dont les garanties s'élèvent jusqu'à 2.500 francs. De plus, les Nord-Touristes collaborent à une œuvre d'amélioration des voies cyclables, ils profitent des services gratuits d'un bulletin mensuel illustré et d'un annuaire régional, des excursions et des voyages sont organisés dans la région, en France et à l'Etranger aux conditions les plus économiques.

CONCOURS DE PIGEONS

Voici les résultats du concours de Clermont organisé par « La Mutuelle », chez Dubois, rue du Coq Français :

172 pigeons-voyageurs furent lâchés à 5 h. 30 par M. Smeesteers, convoyeur.

1. Florin 1 4 p. — 2. Lecroart 1 p. — 3. Dupriez 4 p. — 4. Doutreligne 1 p. — 5. Bachy 1 p. — 6. Declercq. — 7. Declercq 4 p. — 8. Guyot 4 p. — 9. Declercq. — 10. Jansorme. — 11. Delasière 1 p. — 12. Lepers 3 p. — 13. Vandenbulcke 3 p. — 14. Lepers 1 p. — 15. Lecroart 1 p. — 16. Delcroix 1 p. — 17. Demeulenaere 1 p. — 18. Jansorme 1 p. — 19. Romens. — 20. Petit 2 p. — 21. Masselis 1 p. — 22. Toulemonde. — 23. Nys 2 p. — 24. Declercq. — 25. Roussel. — 26. Leclercq. — 27. Florin.

Poules spéciales : Dupriez, Guyot.

Régulateurs : Declercq, Lepers.

Séries : Declercq, Lepers, Jansorme, Declercq, Florin.

Vitesse du 1er pigeon 1.192 m. 05 constaté à 7 h. 37 m. 17 s. — Vitesse du dernier pigeon, 1.135 m. 18 constaté à 7 h. 44 m. 43 s.

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

L'association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Brézin, rappelle aux tireurs de la région, son grand concours de tir qui se tiendra les 30 et 31 mai, 6, 13 et 20 juin, dans le stand de l'Ecole.

Ce concours est doté de plus de 120 prix en espèces et en nature.

Les tireurs formant équipe dans la série E sont priés de se munir de leur carte d'identité qui sera exigée à l'inscription.

Le stand est ouvert de 10 heures du matin à 1 heure et de 3 heures à 6 heures du soir.

L'entrée est gratuite.

Je ne fume que le NIL

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CHAMBRE DE COMMERCE. — La chambre de commerce se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, 2, rue du Château, le mardi 25 mai 1909, à 4 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Comptes de 1908 et budgets de 1910, de la Chambre, de la Bourse et du Conditionnement.
2. Tramways de Lille-Leers, Hem-Roubaix et Leers-Roubaix. — Enquête sur les emplacements des points d'arrêt et kiosques-abris.
3. Création d'une école supérieure de commerce pour la région du Nord.
4. Canada. — Projet d'abaissement du tarif postal entre la France et le Canada.
5. Questions diverses.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Mouvement de la semaine du 17 au 22 mai 1909. — Soies, 147 kilog. ; laines peignées, 270.598 kilog. ; laines filées, 77.873 kilog. ; laines diverses et blousses, 25.012 kilog. ; cotons, 28.944 kilog. Total : 402.574 kilog.

Marché à terme, 15.297 kilog. ; décreusage, 29 1/2 opérations ; titrage, 41 ; conditionnement, 1035 1/2.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 23 mai 1909

Naissances. — Albert Charles, rue de Bavay, 59. — Madeleine Desuytter, rue Alfred de Musset, 4. — René Vandesteene, boulevard d'Armentières, 4. — Robert Crépieux, rue Pierre de Roubaix, 134. — Jean Vandenheule, rue Jacquard, 151. — Eugène Petitprez, rue de Soubise, cour Saint-Pierre de Roubaix, 134. — Jean Vandenheule, rue Jacquard, 151. — Eugène Petitprez, rue dobeuS5 cmfh cm fhy cmfh ycmfh ypcm rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 34. — Jean Simoine, rue Bernard, cour Bernard, 29.

Décès. — Alfred Declercq, 10 mois, rue du Tilleul, 327, cour Delobel, 2. — Clémentine Dorpe, 61 ans, sans profession, rue du Tilleul, 72. — Jean Bertrand, 1 an, place de la Nation, 4. — Sophie Mathieu, 74 ans, sans profession, avenue Julien Lagache.

WATTRELOS

ARRETES MUNICIPAUX

M. le Maire vient de prendre deux arrêtés dont voici le dispositif :

Concerts publics. — Article 1er : Pendant les exécutions musicales données sur les places et voies publiques, et notamment pendant les concerts organisés par la Ville, sur le kiosque de la Grand' Place, sont interdits, tous cris, chants, conversations à haute voix, sifflets, allées et venues bruyantes, *bousculades*, en un mot, toute cause quelconque de désordre pouvant troubler les exécutions. — Art. 2 : Le présent arrêté est exécutoire immédiatement, vu l'urgence.

— **Le respect dû aux propriétés publiques et particulières.** — Il est interdit de grimper aux réverbères à gaz, aux mâts soutenant des fils électriques, aux mâts télégraphiques, aux arbres, de les détériorer, de gratter, de rayer les façades des maisons, de les salir, d'y tracer des lignes, des figures ou inscriptions quelconques, de jeter des pierres sur les maisons, sur les réverbères, dans les terrains bordant les rues et dans les maisons elles-mêmes, de cracher sur les vitrines, d'ouvrir les portes et de sonner sans motif. — Art. 2 : Il est interdit d'escalader et de détériorer le kiosque de musique établi sur la Grand' Place, ainsi que la grille qui l'entoure, de jeter des pierres ou objets quelconques, sur cet édifice et dans son enceinte grillagée.

COMMISSION SCOLAIRE. — La Commission scolaire s'est réunie, hier matin, à 9 heures, sous la présidence de M. Louis Delamaladry, délégué cantonal.

M. Bourbon, inspecteur primaire, y assistait.

Un certain nombre de pères de famille qui n'envoient pas régulièrement leurs enfants à l'école ont été appelés et morigénés. On leur a montré tout d'abord combien ils comprenaient mal les intérêts de leur progéniture et on leur a fait savoir que la loi serait appliquée dans toute sa rigueur.

WASQUEHAL

Conseil Municipal

(Suite)

Cours d'adultes. — Le Conseil donne un avis favorable à la demande de récompense du cours d'adultes, vote 20 francs pour récompenses aux élèves du cours de couture et vote 50 francs pour l'organisation d'un patronage laïque à l'école des garçons du Capreau.

Pension Delmaere. — Une somme de 182 fr. 50 est votée pour liquidation de la pension de l'enfant Théophile Delmaere.

Nomination d'un troisième cantonnier. — M. le Maire est autorisé à prendre un arrêté nommant M. Charles Coquerelle, cantonnier communal aux appointements de 1400 fr. par an à partir du 1er mai 1909.

Le Conseil vote un crédit de 932 fr. pour règlement des appointements, droit Coquerelle en 1909.

Bureau de poste. — Nouveau local. — L'administration des Postes trouve que le local mis à sa disposition n'est pas assez grand et demande à la commune de Wasquehal d'en construire un nouveau.

Le Conseil décide de mettre à l'étude le nouveau projet et de faire dresser les plans et devis par M. Lemay architecte.

Envoi d'enfants au Sanatorium de Saint-Pol. — Un crédit de 541 fr. 65 est voté pour règlement des frais de pension au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer des enfants de Wasquehal.

Comptes de M. Lemay, architecte. — Le Conseil vote un crédit de 378 fr. 50 pour règlement des comptes de M. Lemay, architecte.

Projet de construction d'habitations à bon marché. — Le Bureau de Bienfaisance considérant que la population de Wasquehal est presque exclusivement composée d'ouvriers, que la commune est située au centre d'une agglomération d'industries qui prend de jour en jour une plus grande extension, que les salaires ne sont pas élevés en raison de la cherté des loyers, décid ede créer un groupe de cent maisons ouvrières à bon marché, qui est appelé à rendre les plus grands services à la classe ouvrière, d'une part, et à l'Industrie d'autre part, qui recrute assez difficilement la main-d'œuvre dont elle a besoin, par suite des difficultés de logement que rencontrent à Wasquehal les ouvriers.

M. Lemay, architecte, a dressé des plans et devis s'élevant à la somme de 234.999 fr. qui ont amené une entente amiable avec les propriétaires pour l'acquisition de terrains au prix principal de 57.720 francs.

Ces terrains sont situés au Noir-Bonnet, près des serres Willot.

Un emprunt de 235.000 francs sera réalisé et le Conseil Municipal sollicite de M. le Ministre de l'Intérieur une subvention pour le supplément de la dépense.

Le produit des loyers devant produire annuellement environ 13.000 francs, sera affecté au remboursement de cet emprunt.

Le Conseil prend connaissance de la délibération du Bureau de Bienfaisance, résumée ci-dessus et y donne un avis favorable.

L'état des cotes irrecouvrables s'élevant à 65 francs est approuvé.

Des demandes d'assistance médicale gratuite et d'assistance obligatoire aux vieillards sont ensuite présentées au Conseil.

La séance est levée à 9 heures et demie.

TOUFFLERS

APPROPRIATION ET DEGAGEMENT DE L'ECOLE COMMUNALE DES FILLES. — Par délibération du 20 novembre 1905, le Conseil municipal, saisi de la question par l'administration municipale, a décidé la reprise de possession du terrain jadis donné à la commune pour y établir une école des filles.

La reprise de possession de ce terrain délaissé par la commune depuis environ vingt ans permet de donner à l'école des filles une cour convenable et de faire aux bâtiments scolaires les appropriations nécessaires.

Un devis approuvé de la dépense s'élève à la somme de 3.150 francs. La commune y participe pour 565 francs. Le département a accordé en 1906 une subvention de 350 fr. L'Etat vient d'allouer le solde, soit 2.235 fr., comme subvention.

Les travaux pourront ainsi être prochainement mis en adjudication, pour être exécutés au cours des prochaines vacances.

De cette manière, les deux écoles auront reçu cette année tous les aménagements convenables.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

REGLEMENT SANITAIRE

M. le Maire de Tourcoing vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

« Article premier. — Le règlement sanitaire municipal est complété par le titre suivant :

» **Voies privées.** — Les voies privées, closes ou non à leurs extrémités, constituant ou non des impasses, devront être entretenues constamment en bon état et éclairées d'une façon suffisante.

Leur plate-forme sera constituée à l'état ferme et bien nivelée. L'écoulement des eaux sera assuré, soit par des fils d'eau bien réglés et bien entretenus, de manière à éviter toute stagnation, soit à l'aide de conduites souterraines étanches et débouchant dans les égoûts.

» Il est accordé aux propriétaires des voies existantes un délai de six mois à dater de la publication des présentes dispositions complémentaires pour s'y conformer.

» Il est absolument interdit de faire, sur les voies privées ou sur les terrains en bordure, des dépôts de fumiers, gravois immondices ou ordures de quelque nature que ce soit.

» Toutefois, les rues livrées par les propriétaires riverains à la circulation publique devront être mises en état de viabilité, conformément aux prescriptions des articles 80, 81, 86 et 88 du règlement de voirie, approuvé par M. le Préfet, le 8 mai 1901. »

IL SONNA AVANT L'HEURE

Procès-verbal a été dressé pour avoir sonné avant l'heure réglementaire, à un bedeau dont la police cache soigneusement le nom.

NOS GYMNASTES A ANGERS

Une délégation de la Société « La Jeunesse du Blanc-Seau », se rendra, les 30 et 31 mai, à la XXXVme Fête Fédérale de Gymnastique qui aura lieu à Angers.

M. Clémenceau doit assister à cette fête.

La XXXVIme Fête Fédérale aura lieu l'an prochain à Saint-Quentin.

ACCIDENT DE VOITURE

Hier, vers huit heures du soir, une voiture conduite par M. Arthur, domestique, a dérapé et a glissé dans le ruisseau à l'angle des rues de Mouvaux et Claude-Bernard.

Un vieillard de 69 ans, demeurant à Croix, a été culbuté par la voiture et a eu la main écrasée.

Le docteur Guidez estime qu'il lui faudra sauf complication, un mois et demi pour être complètement guéri.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 23 mai 1909

Naissances. — Léonie Catel, rue Nationale, 122. — Emile Destombes, rue des Omnibus, 21. — Arthur Dellacherie, rue des Villas, 2. — Gaston Delcourt, rue de la Blanche-Porte, 119. — Hélène Castel, rue de Berckem, 30. — Clément Duterte, rue d'Augereau. — Alfreda Jouvenel, rue des Plats, 26. — Marcel Desbonnet, rue du Dahomey, 3. — Gérard Leuridant, rue de la Potente, 50.

Décès. — Jules Coupleux, 63 ans, trieur, rue du Virolois, 140. — Clémentine Cornelle, 68 ans 5 mois, sans profession, rue du Cymbale, 51. — Jean Preuvost, 9 mois, rue Nationale, 122. — Hélène Herman, 15 ans 10 mois, sans profession, rue Chaptal.

Triomphe !!! plus de 125.000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloise. (Faites vos achats en semaine).

LILLE

Sous une voiture

UN PASSANT EST RENVERSE, RUE ESQUERMOISE, PAR UNE VOITURE, DONT L'UNE DES ROUES LE BLESSE GRIEVEMENT

Un accident d'une certaine gravité est survenu dans l'après-midi de dimanche, et a causé un vif émoi parmi les personnes qui en furent les témoins.

Vers quatre heures un quart, M. Chamet, âgé de quarante-neuf ans, pensionnaire à l'Hospice des Incurables, à Saint-André, traversait la rue Nationale, se dirigeant à pas lents vers la rue Esquermoise.

Atteint de surdité, il n'entendit pas arriver une voiture attelée d'un cheval, conduite par M. Beau Victor, loueur, demeurant 66, rue de Flandres, qui se dirigeait également vers la rue Esquermoise.

Le passant, heurté par le poitrail de l'animal, roula sur la chaussée, et l'une des roues du véhicule lui passa sur la jambe gauche, à hauteur du mollet.

Des témoins s'empressèrent de relever le malheureux, qui fut transporté au poste central, où un docteur, requis, vint lui prodiguer ses soins.

Ce dernier, après avoir constaté que l'infortuné Chamet avait les deux os de la jambe brisés, mais sans lésions, le fit conduire d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, où il fut admis.

Une enquête est ouverte par la police pour établir les responsabilités de ce grave accident.

SAVON HÉLIANTHIS d'OR Victor VAISSIER

VOL AU COMPTEUR A GAZ

Un cabaretier, M. Bancart, demeurant 91, rue de Tournai, ne fut pas peu surpris, samedi soir, en voulant mettre des pièces de dix centimes dans son compteur à gaz, à paiement préalable, de constater la disparition du tiroir, dont le plomb qui le tenait fermé, avait été arraché.

Ce compteur, qui se trouve placé dans un coin de l'établissement, et sous une banquette, avait été sans nul doute remarqué par un audacieux filou, qui n'a pas hésité à le dévaliser.

Selon M. Bancart, le tiroir devait renfermer une somme de dix francs environ.

M. Jénot, avisé, a ouvert une enquête.

Chez les Typos

Une réunion importante a eu lieu hier, à la Bourse du Travail, à 4 heures de l'après-midi. Il s'agissait de l'application du deuxième palier de la journée de neuf heures, conformément à une convention intervenue à la fin de la grève des typos en 1906, convention qui accordait cette journée de neuf heures, en trois paliers.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette intéressante corporation :

« La Chambre Syndicale des Typographes, réunie en assemblée générale, à la Bourse du Travail, le 23 mai 1909, après avoir entendu le compte-rendu de la délégation envoyée auprès de M. Liégeois-Six, président du Syndicat des Maîtres-Imprimeurs et les explications fournies par le Bureau Syndical ;

» Déclare qu'il est de plus en plus indispensable de poursuivre énergiquement la réalisation de la journée de 9 heures ;

» Prend acte de la déclaration du Président du Syndicat des Maîtres-Imprimeurs concernant l'application au 1er juin de la semaine de 56 heures payées pour 60 heures ; convaincue par là que la parole donnée sera loyalement tenue, que cette loyauté sera de nature à continuer et resserrer les bons rapports entre patrons et ouvriers, donne mission à ses délégués de poursuivre auprès des patrons non adhérents à la convention de 1906 l'extension des nouvelles conditions de travail ;

» La Chambre Syndicale des Typographes s'engage de nouveau à user de tous les moyens légaux pour réaliser complètement l'application du deuxième palier qui ramène la semaine à 56 heures payées pour 60, et qui, par la suite, doit l'amener définitivement à la journée de 9 heures. »

Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité, par plus de 400 typographes syndiqués.

OBSEQUES CIVILES

Les funérailles civiles de M. Henri-Désiré Vivequin, décédé à Lille, à l'âge de 60 ans, auront lieu aujourd'hui lundi, à trois heures trois quarts.

L'assemblée à la maison mortuaire, 56, rue des Guinguettes, à trois heures.

ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU NORD

Le Secrétaire général rappelle aux membres titulaires de l'Association que l'assemblée générale annuelle, fixée au 30 courant, commencera à dix heures et demie.

Le scrutin pour l'élection des syndics soumis au renouvellement sera ouvert de dix heures à onze heures.

Enfin, le banquet, au cours duquel se feront entendre Mmes Schublert-Voisines, Alice Foyer et MM. Bouillard, Carton et Detroy, lauréats des Conservatoires de Paris et de Lille, sera servi dans les salons de l'hôtel Delannoy, 3, rue Colson, et commencera à une heure très précise.

Les adhésions doivent être adressées sans retard au Secrétaire général de l'Association, 3, rue des Augustins, à Lille.

La fièvre cérébro-spinale

Succombant aux suites de la terrible maladie est décédé samedi, vers deux heures, à l'hôpital militaire, où il était entré le 23 mars, le soldat Joseph Her, natif de Tourcoing, et incorporé au 43e d'infanterie.

L'épouse et la mère du militaire avaient eu la dernière joie de le voir vivant quelques minutes auparavant.

La date des obsèques n'est pas encor fixée.

Une vieille femme écrasée

AUTOPSIE DE LA VICTIME

Nous avons relaté, il y a quelques jours, les circonstances du terrible accident survenu à Mme Adèle Delbecque, 70 ans, ménagère, rue Saint-Michel, qui, en passant rue du Sec-Arembault, fut renversée et écrasée par une voiture conduite par M. Léon Dujardin, habitant rue Jean-Bart.

On se rappelle que la malheureuse est morte dans la soirée, après avoir enduré d'horribles souffrances.

M. Houeix, chargé d'instruire cette affaire, avait commis M. Pattoir, médecin légiste, aux fins d'autopsie.

Le cadavre de Mme Delbecque fut transporté vendredi à la Faculté de médecine et samedi à 5 heures eut lieu l'opération médico-légale.

M. Pattoir en enverra aujourd'hui les résultats au magistrat instructeur, qui interrogera sans doute plusieurs témoins de l'accident.

Les funérailles de Mme Delebecque auront lieu ce matin, lundi.

CEUX QUI OUBLIENT

Ayant jugé que ses matelas avaient sérieusement besoin d'être restaurés, un nommé D..., 32 ans, habitant rue des Postes, s'en fut louer, il y a quelques jours, une cardeuse chez M. Quintin, demeurant à Saint-Sauveur.

Ce dernier, ne recevant pas de nouvelles de son client, jugea prudent de se plaindre à la police, qui a dressé un procès-verbal pour détournement à la charge de D...

ARRONDISSEMENT DE LILLE

QUESNOY-SUR-DEULE

CHUTE GRAVE

Pour exécuter un travail à la distillerie Lesaffre frères, un chauffeur de cet établissement, Pierre Poupart, âgé de 44 ans, était juché sur une échelle.

Soudain, un échelon se brisa sous lui, et l'ouvrier tomba à terre d'environ un mètre de hauteur.

On le releva l'épaule gauche luxée.

Le chauffeur subira à son domicile, à Warneton (Belgique), une incapacité de travail qui ne sera pas inférieure à trente jours.

Valenciennes

A l'Instruction

L'EMPOISONNEMENT DE FRESNES

Le Parquet a reçu le rapport d'analyse toxicologique des organes prélevés à l'autopsie du Fresnois qu'on supposait empoisonné par de la charcuterie achetée à Bruay.

Cette analyse ayant donné un résultat négatif, l'affaire a été close par un non-lieu.

* * *

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé le sieur Macé, inculpé d'un vol de 100 francs chez Richez, à Denain ; Laut, poursuivi pour outrages à agent à Anzin, et a pris connaissance de commissions rogatoires relatives à l'affaire de mœurs de Mortagne.

LE MYSTERE DE LA RUE DE L'ESCAUT

Cauwez-Tiburce, le taillandier qui avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, et dont on se demandait s'il avait été victime de quelque criminelle agression, a pu être interrogé.

Il a très simplement donné le mot de l'énigme : étant ivre, il était tombé plusieurs fois dans l'escalier ; ses vêtements étaient mouillés parce qu'il avait.... uriné dans sa culotte.

Tout s'explique.

LES AMAZONES

Clairot Louise porte plainte contre sa voisine Dramez Félicie, cour du Gaz, qui l'aurait insultée et même frappée.

— La femme Raoul cabaretière, accuse la femme Bar d'avoir, au cours d'une discussion, lancé son sabot dans la vitrine et brisé un carreau de 2 francs.

On enquête.

PARTERRE FUNEBRE

Marcq Lina, servante au moulin Saint-Géry, a été surprise cueillant des fleurs sur les tombes au cimetière Saint-Roch.

Le fossoyeur, M. Doosche, a fait un rapport à la police.

LES HONNETES GENS

Félicitations à Dubois Germaine, place du Marché-aux-Bestiaux qui, ayant trouvé une bourse en argent contenant 10 francs, s'était empressée de la remettre au propriétaire Lespèce.

LA BRADERIE

Voici la liste des numéros devant figurer dans le groupe des figures à pied, la « Balade des Enseignes », et définitivement acceptés par le Comité dans sa dernière réunion.

Le choix d'un chapeau. — Arrosoir des géants. — Attelage d'escargots. — Table de nuit. — Soupière de famille. — Chemise sur mesure. — Vobiscum la glace rompue. — Gâteau Carpeaux. — Le Chat noir. — La Lampe merveilleuse. — Chemise en balade. — Pantalon en sortie. — Jouet d'enfant. — Un chameau. — La bouteille géante. — Le menu en promenade. — Chapeau en vadrouille. — Déménagement de Lilliput. — Plus de chauves. — Un billard. — Corbeille de fruits. — Casquette gigantesque. — Chapeau retour de la Braderie. — Un magasin connu. — Des peintres en promenade. — La Chaussure indéchirable. — Entente cordiale. — La Marinière.

— La société colombophile « L'Eclair » organise un grand lâcher le 31 mai, à l'occasion de la Braderie, dont le Comité offre un objet d'art qui sera joué le 18 juillet.

PAIN ET VIANDE

35 bœufs, 3 vaches, 6 taureaux, 92 moutons, 61 veaux, 61 porcs ont été abattus la semaine dernière.

La taxe officielle du pain est fixée ainsi : 0 fr. 30 le pain blanc ; 0 fr. 31 le pain bis au kilogramme.

« JE LE TIENS, CE NID DE FAUVETTES ! »

Delmotte Pierre et Lecœuvre René, 13 ans, ne se sont souvenus de la fable qu'ils durent apprendre à l'école, que pour dénicher des fauvettes, au Jardin de la Rhonelle.

D'où procès-verbal.

ON RIGOLE

Un arrêté municipal ordonne le curage, à vieux fonds, vieux bords, par les riverains, des ruisseaux, fossés et rigoles du Faubourg de Paris : rivière Balhaut, courant de Douchy et embranchements, fossé noir et courant de la Digue. Les travaux devront être commencés immédiatement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ROMBIES

TENTATIVE DE VIOL SUR UNE CABARETIERE.

Umbrain Joseph, 21 ans, journalier, demeurant à Marchipont (Belgique) était entré, pour prendre une chope à l'estaminet Limelette.

La débitante s'absenta pour faire une course à la frontière. Umbrain la suivit et, aux abords d'un champ, chemin de la Roquette, lui réclama ses faveurs.

Comme elle lui faisait honte de ces propos, il s'élança sur elle, la terrassa et, lui posant un genou sur la poitrine, tenta de la violer.

La pauvre femme cria au secours ; son mari accourut et le satyre s'enfuit au-delà de la frontière.

La femme Limelette, qui a eu ses vêtements déchirés, et qui se plaint de douleurs aux jambes et à la poitrine, a avisé les gendarmes, qui recherchent l'agresseur.

LE MEILLEUR APÉRITIF
Le quart
VICHY-CÉLESTINS
DANS TOUS LES CAFÉS

Douai

Une rixe rue de Lille

Le voleur de vélo et ses défenseurs. — Deux arrestations.

Dans la soirée de samedi, M. Baratte, cabaretier rue de Wetz, 61 arrêtait un habitant du Pont-de-la-Deûle, Georges Vallette, qui, un mois auparavant lui avait dérobé une bicyclette. Justement fier de son exploit, il conduisit au poste de police son prisonnier, lorqu'arrivé rue de Lille, il tomba sur une bande de Belges amis de Valette, qui se ruèrent sur lui.

Le cabaretier se défendit de son mieux, mais reçut au visage et au cuir chevelu des coups de bouteille qui lui firent plusieurs blessures. Des passants prévinrent la police. Les agents Lorrain et Dupont partirent sur des vélos d'emprunt et arrivés rue de Lille se jetèrent courageusement dans la mêlée.

Après avoir été quelque peu bousculés, ils se rendirent maîtres des Belges, qu'ils conduisirent au bureau de police. Deux des agresseurs, Charles Daumery et Adelson Lambourg, qui avaient blessé M. Baratte, ont été maintenus en état d'arrestation et seront poursuivis.

Le blessé a reçu les soins d'un docteur. Il a actuellement la tête enveloppée de bandelettes. On ne pourra se prononcer sur son état que dans quelques jours.

VOL A L'ECOLE DE NATATION

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont pénétré chez M. Cambier, directeur de l'école de natation, et, ont dérobé une montre de nickel et un litre de kirsch. Plainte a été portée à la police, qui enquête.

CHEZ LES POMPIERS

Dimanche matin a eu lieu le simulacre d'incendie du musée. Les choses se passèrent naturellement fort bien. Musique en tête, les pompiers se rendirent ensuite place Carnot, où furent remises par des membres de l'administration municipale au sergent Blanchard et au sous-lieutenant Debruille les décorations qui leur avaient été récemment décernées.

Convoi Civil

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Madame

Palmyre-Sophie COLLESSON

Veuve de M. Jean-François CARLIER, ancienne directrice d'Ecole Maternelle à Lille

décédée à Wasquehal (Nord) le vendredi 21 mai 1909, dans sa 73e année sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à ses funérailles qui auront lieu le lundi 24 courant, à onze heures du matin.

L'assemblée à la maison mortuaire, à Wasquehal, 9, rue Pasteur, chez M. Constant Carlier, Secrétaire de la Mairie, d'où son corps sera conduit directement au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

Départ de Lille pour Croix à 9 h. 58.

Départ de Roubaix pour Croix à 10 h. 19.

Tramways Lille-Roubaix et Roubaix-Lille. Ligne F, toutes les dix minutes. Arrêt au Pont-du-Breucq.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

TOMBOLA DES ECOLES MATERNELLES. — Les nombreux lots destinés à cette tombola sont exposés à la mairie, salle de la Caisse d'épargne, où on peut se rendre compte de leur valeur.

Le prix du billet est de un franc. On peut s'en procurer à la salle d'exposition.

Le tirage aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, le mardi de la Pentecôte, à 3 heures du soir.